



N° d'épreuve FFM -----	52	Club -----	MOTO CLUB RABASTINOIS
Date -----	23 octobre 2022	N° d'affiliation -----	C0745
Lieu -----	Le Born (31)	Organisateur technique -	064573 - M VINZELLE LAURENT
Email -----	lolovinzelle@gmail.com	Téléphone -----	06 79 82 34 95

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOCC
Président du Jury -----	011259 - Mme GAZAGNE ANNE-FRANCE -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable -----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique -----	020979 - M RIZON ALAIN -----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage -----	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA -----	Désignation LMOCC
Chronométrateur -----	282194 - Mme FONTANIER DELPHINE -----	Désignation LMOCC
Responsable des transpondeurs -----	002797 - Mme BALEUR PAULETTE -----	Désignation LMOCC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
 Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie Prairie +125	Age ----- Dès 15 ans (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée---- Dès 144cc
Championnat Occitanie Prairie 125	Age ----- Dès 13 ans (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée---- 125cc 2T
Championnat Occitanie Prairie 85	Age ----- De 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
Championnat Occitanie Prairie 65-50	Age ----- De 7 à 11 ans (NJ) Cylindrée---- 65cc ou 50cc
Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	Age ----- Dès 15 ans (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ*) Cylindrée---- De 250cc à 525cc 2T ou 4T

*LJ : hors Championnat





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Jean BERGRASER		
Nombre de secouristes-----	8	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Montauban (82)	Temps de trajet (en min)-----	25 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Prairie Le Born		
Adresse-----	31340 Le Born		
Longueur du circuit-----	1 300 m	Largueur minimale-----	6 m
Largueur de la grille de départ-----	40 m	Longueur de la ligne droite de départ --	80 m
Nombre de commissaires de piste--	10 OCP		
Capacité Moto -----	48 aux essais	40 en manche	
Capacité Quad-----	31 aux essais	26 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 1.06.2022	Date : Le 03/06/2022	Date : 04/07/2022 - Visa 22/0635
		Numéro :
	PO/ Patrick Malric  	



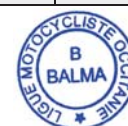
HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 22 octobre 2022

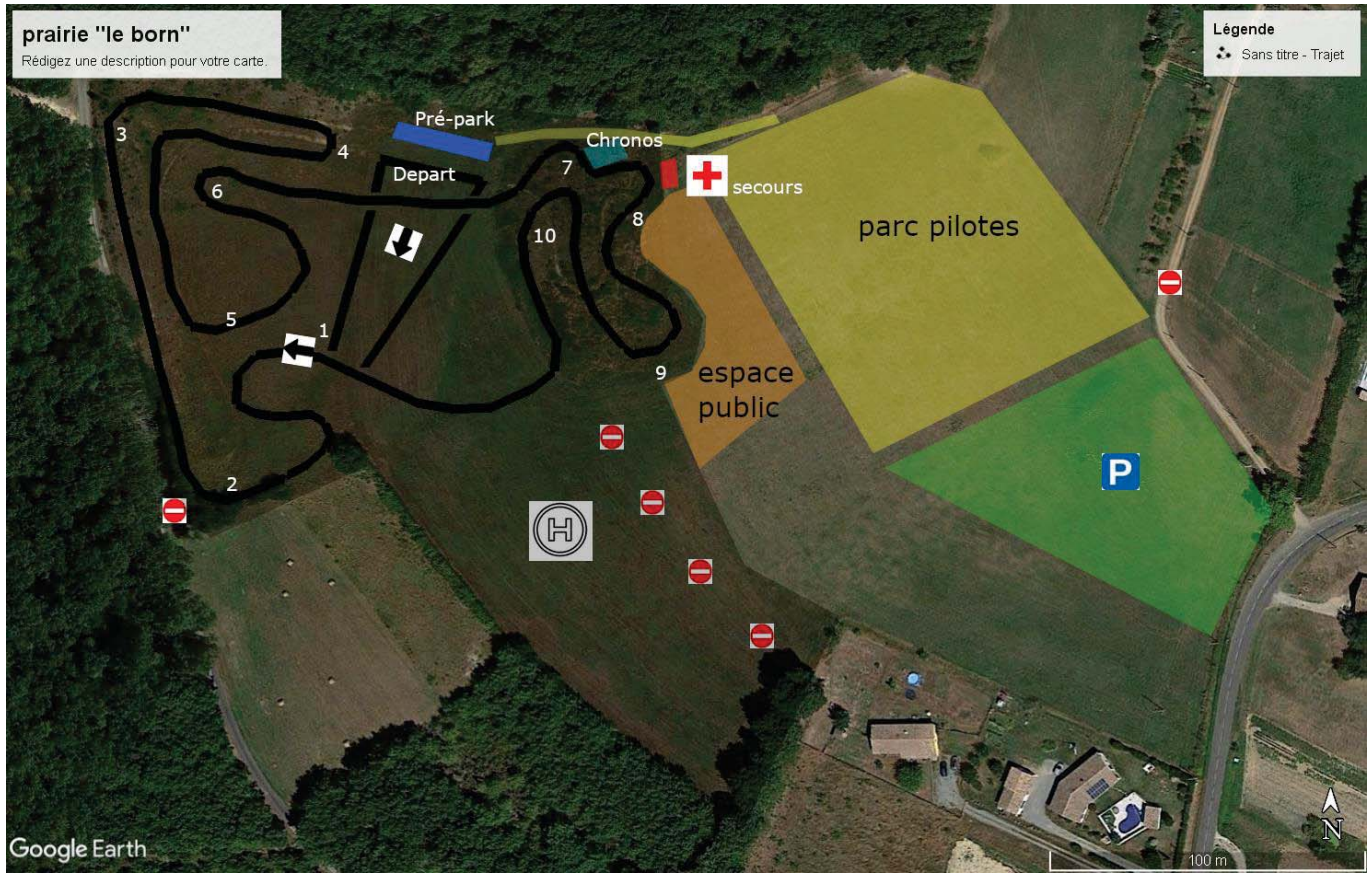
16h00 / 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 23 octobre 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing des commissaires de piste		
8h30	8h50	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (A)	20'
8h55	9h15	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (B)	20'
9h20	9h40	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 125	20'
9h45	10h05	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 85	20'
10h10	10h30	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	20'
10h35	10h55	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 65-50	20'
11h00	11h10	Manche 1	Classement journée Prairie +125	8' + 1T
11h15	11h25	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
11h30	11h40	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
12h25	14h00	Entracte		
14h00	14h10	Manche 2	Classement journée Prairie +125	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
15h30	16h00	Entracte		
16h00	16h10	Manche 3	Classement journée Prairie +125	8' + 1T
16h15	16h25	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
16h30	16h40	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
16h45	16h55	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
17h00	17h10	Manche 3	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
17h15	17h25	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
17h30		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		



PLAN





SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB RABASTINOIS
54 RUE PONT DU MUREL - 81800 RABASTENS**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10992360604** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **COURSE SUR PRAIRIE** se déroulant à **LE BORN** du **22/10/2022** au **23/10/2022**.

Cette attestation est valable du **22/10/2022** à **14:00** au **23/10/2022** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **21 juin 2022**

Pour la société,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme